



2023-67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :	L'an deux mil vingt-trois le 9 juin à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de BLAVOZY
Présents : 15	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Votants : 19	sous la présidence de M. PAILLON Franck, Maire.
	<u>Date de la convocation</u> : 02/06/2023
	<u>Présents</u> : Franck PAILLON, Danièle VALLERY, Michel BEGON Christine SIMON, Serge ABOULIN, Christian GIRARD, Patrice LHOSTE, Christiane PAUZON, Denis CLAMENS Raymonde HABOUZIT, Thierry SOLEILHAC, Sabine JOUVHOMME, Bernadette PELISSIER, Roland SEUX, Sébastien GAGNE
	<u>Excusés</u> :
	Laëtitia PRADINES qui a donné procuration à Sabine JOUVHOMME Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Franck PAILLON Valérie GAGNE qui a donné procuration à Roland SEUX Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Christiane PAUZON
	<u>Secrétaire de séance</u> : Patrice LHOSTE

**OBJET : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET 5000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE
PROXIMITE PARIS 2024 DANS LA CADRE DE L'INSTALLATION D'UN TERRAIN
MULTISPORTS (TYPE CITY PARK)**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris et du plan « héritage et durabilité », l'Etat a exprimé sa volonté de faire de la France une nation plus sportive en augmentant de 3 millions le nombre de pratiquants d'ici 2024. À cet effet, un programme de soutien à la construction de 5 000 équipements sportifs de proximité via l'Agence Nationale du Sport a été lancé.

Aussi, la Commune envisage en 2023 la création d'un terrain multisports de type city park. Ce projet estimé à 110 644.57 € HT est éligible à l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la réalisation de ce projet et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 80% au titre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024,

Vu le projet de création d'un terrain multisports de type City Park

Considérant que la Municipalité a fait de l'accès aux activités sportives une priorité,

Considérant que le coût prévisionnel du projet s'élève à 110 644.57 € HT;

Considérant que ce type de projet peut être subventionné dans le cadre de l'appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité Paris 2024;



2023-67

DÉCIDE :

- d'approuver le projet de création d'un terrain multisports,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du projet de création d'un terrain multisports à hauteur de 80% du coût prévisionnel du projet selon le plan de financement suivant

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Création d'un terrain multisports	110 644.57 €	Etat — Appel à projet 5000 équipements sportifs de proximité	88 515.00 €
		Autofinancement	22 129.57 €
Total dépenses	110 644.57 €	Total recettes	110 644.57 €

- de charger Monsieur le Maire ou son représentant de finaliser le dossier de subvention conformément à ces décisions.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 09/06/2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Patrice LHOSTE

